



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE  
DE  
VAUDREUILLE  
31250

Tél. 05 61 27 63 43

[Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr](mailto:Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr)

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE POUR  
MANIFESTATION LOCALE

Arrêté °34.2024

Le Maire de VAUDREUILLE (31250),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté préfectoral du 20.01.2009 modifié par l'arrêté du 06.12.2011 concernant les débits de boissons, bals publics et salles de jeux ;

Vu la demande faite par ESTI VAUDREUILLE,

Considérant que pour le bon déroulement de cette manifestation locale, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur la commune ;

Considérant qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du Vendredi 19 Juillet 2024 à partir de 14h00 jusqu'au Dimanche 21 Juillet 2024 à 12h00.

**PLACE DE L'EGLISE ET PROMENADE DU LAUDOT**

Article 2 : Ces restrictions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de sécurité ainsi qu'aux véhicules composant la logistique de cette manifestation.

Article 3 : La mise en place et l'enlèvement des barrières de sécurité, ainsi que la pose des arrêtés municipaux sont à la charge de l'association « ESTIVAUDREUILLE ».

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : L'association ESTIVAUDREUILLE est autorisée à ouvrir un bal public qui se tiendra sur la promenade du Laudot, le Vendredi 19 Juillet 2024, de 22h00 à 00h00 et le Samedi 20 Juillet 2024, de 22h00 à 00h00. L'association sera tenue pour seule responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

Article 6 : La Mairie de la commune de Vaudreuille, est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et sur chaque barrières et dont ampliation sera faite à la Gendarmerie de Revel (31) et au Centre de Secours Principal des Pompiers de Revel (31).

A Vaudreuille, le 09 Juillet 2024

Le Maire, J.LAGOUTTE

